

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champôdtre espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

## Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation

04/12/2020

## N°41/2020 : FONDS DE CONCOURS SICECO - RENOVATION LED TRANCHE 2

Date d'affichage

04/12/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

10/12/2020

et publication du :

10/12/2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public (rénovation LED tranche 2) : rue de l'Abreuville, Chemin de l'Abreuville, Chemin derrière l'église (une partie), rue de la Cure, doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 19 295,99 € et la contribution de la commune est évaluée à 8 151.35 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'éclairage public (rénovation LED tranche 2)
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHAMPÔDTRE  
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Mairie de CHAMPÔDTRE 42 Grande Rue 21 130 CHAMPÔDTRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 021-212101380-20201210-41\_2020-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champôdtre espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINÉ Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

## Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation  
04/12/2020

## N°42/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2021 - bâtiments scolaires

Date d'affichage  
04/12/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

10/12/2020

et publication du :

10/12/2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de travaux de menuiserie dans les bâtiments scolaires (vente et pose de 2 châssis fixes et de 2 panneaux) pour un montant estimatif hors taxes de 5 416.00€ soit 6 499,20 € TTC.

Il sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et de la DSIL 2021.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers, dont le(s) devis concerné(s), après délivrance de l'accusé de simple réception du dossier.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHAMPDÔTRE  
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Mairie de CHAMPDÔTRE 42 Grande Rue 21 130 CHAMPDÔTRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 021-212101380-20201210-42\_2020-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdotre espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## **Étaient présents :**

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

## **Procuration(s) :**

## **Étai(ent) absent(s) :**

## **Étai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation  
04/12/2020

**N°43/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION "APPEL A  
PROJET VILLAGE COTE-D'OR" - Bâtiments scolaires**

Date d'affichage  
04/12/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

10/12/2020

et publication du :

10/12/2020

- approuve le projet de travaux de menuiseries dans les bâtiments scolaires (vente et pose de 2 châssis fixes et de 2 panneaux) pour un montant estimatif de 5 416.00 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, « Appel à projet Village Côte-d'Or », et de l'Etat dans le cadre de la DETR.
- définit le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 021-212101380-20201210-43\_2020-DE

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	5 416 €	50 %	2 708 €
CD	Sollicitée	5 416 €	30 %	1 625 €
CRB			%	
Autre			%	
<b>TOTAL DES AIDES</b>			<b>80%</b>	<b>4 333 €</b>
Autofinancement		5416 €	20%	1 083 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale des bâtiments scolaires sis 40 et 42 grande Rue à Champdôtre,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à CHAMPDÔTRE  
 Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020 Reçu en préfecture le 16/12/2020 Affiché le  ID : 021-212101380-20201210-43_2020-DE
---

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, Mme RICHON Hélène, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

## Procuration(s) :

## Etai(ent) absent(s) :

## Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation  
04/12/2020

## N°44/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION "APPEL A PROJET AMENDES DE POLICE" - Radars pédagogiques

Date d'affichage  
04/12/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

10/12/2020

et publication du :

10/12/2020

- approuve le projet d'acquisition de radars pédagogiques pour un montant estimatif de 5 040 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur une route départementale
- définit le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le



ID : 021-212101380-20201210-44\_2020-DE

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	<input type="checkbox"/> sollicitée		50% ou 30 % selon le montant	
AMENDES DE POLICE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	5040 €	25 %	1 260 €
Autre : .....	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Autre : .....	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
TOTAL DES AIDES			25 %	1 260 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		5 040 €	75 % (minimum de 20%)	3 780 €



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à CHAMPDOTRE  
 Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020  
 Reçu en préfecture le 16/12/2020  
 Affiché le   
 ID : 021-212101380-20201210-44\_2020-DE